

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Actualités Entrepreneuriat](#)

Une nouvelle opportunité à saisir pour Phoenix Mobility.

le 28 avril 2020

L'homologation des véhicules thermiques convertis à l'électrique est désormais autorisée depuis avril 2020. Davantage de modèles devraient ainsi bénéficier de sa technologie y compris les véhicules utilitaires légers (VUL) grâce au retrofit.

Phoenix Mobility va pouvoir, maintenant que la loi l'autorise, passer au stade industriel, lever davantage de fonds et cibler le marché professionnel qu'ils visent depuis le début. Plus besoin d'avoir l'autorisation du constructeur pour obtenir l'homologation du véhicule et faire passer l'ensemble des tests de sécurité. La loi permet aussi les déplacements en Europe avec un véhicule converti et homologué en France.

L'entreprise compte sur l'homologation de ses kits de conversion au cours des prochains mois pour s'adresser directement aux flottes d'ici la fin de l'année et en 2021.

Pour faire face à sa croissance, l'entreprise a ouvert un bureau en février à Paris et compte y installer un atelier d'ici septembre.

[Découvrez l'article paru dans le Magazine Présences.](#)

